



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3566

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3566**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

De 2002 à 2017, la Métropole de Lyon et ses partenaires, engagés dans la démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat puis désormais LYVE, ont contribué à ce que l'on passe de 6 000 créations d'entreprises à plus de 20 000. Lyon est désormais une des métropoles françaises les plus actives et les plus dynamiques pour la création d'entreprises.

Dans un écosystème de l'entrepreneuriat qui a beaucoup évolué au cours des dernières années, avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que les accélérateurs, incubateurs, espaces de co-working, FabLab, etc., la Métropole a souhaité développer une nouvelle offre de service permettant de répondre aux nouvelles manières d'entreprendre, et adaptée aux besoins de tous les entrepreneurs : start-up mais aussi "petites entreprises", quel que soit leur domaine d'activité : numérique, mais aussi industrie ou économie sociale et solidaire (ESS) et quel que soit le stade de leur parcours.

La force de cette nouvelle offre réside dans la manière dont elle a été construite : par et pour les entrepreneurs, c'est-à-dire en remettant l'entrepreneur au cœur du dispositif. Pour cela, la Métropole s'est appuyée sur l'expérience de son conseil stratégique entrepreneurial composé de 24 entrepreneur(e)s représentatifs de la diversité des entreprises lyonnaises et de ses partenaires experts de la création d'entreprises.

Cette nouvelle offre de services s'appelle LYVE. Elle s'appuie sur tout l'écosystème des experts à la création d'entreprises actifs sur la Métropole et s'articule autour :

- d'une plateforme digitale www.lyve-lyon.com,
- de l'animation et la mise en mouvement de tout cet écosystème "la communauté des entrepreneurs et ceux qui les accompagnent",
- de lieux physiques, les pôles d'entrepreneurs.

Les pôles entrepreneuriaux proposent aux entrepreneurs et aux porteurs de projets des espaces de travail et un accompagnement individuel et collectif.

Sur l'arc ouest de la Métropole, 3 nouveaux lieux dédiés à l'entrepreneuriat ouvriront en 2019 :

- le pôle entrepreneurial de La Duchère en juin 2019,
- le pôle entrepreneurial de Givors en juin 2019,
- le pôle entrepreneurial de Neuville sur Saône en septembre 2019.

Sans oublier, l'ouverture en juin 2019 de H7 à Confluence, le nouveaux lieu totem des start-up du numérique à Lyon.

II - Objectifs et contenu de l'étude

Il s'agit désormais d'étudier l'équipement de l'arc est de la Métropole en s'appuyant, notamment, sur les pépinières existantes :

- l'étude devra permettre la définition d'un plan d'investissement sur la période 2020-2025,
- l'étude de marché et de dimensionnement,
- l'aide à la décision sur l'implantation physique des futurs pôles de l'est lyonnais,
- le chiffrage des budgets prévisionnels d'investissement à prévoir pour la réalisation de cette seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux,
- le chiffrage des coûts et recettes de fonctionnement futurs,
- l'analyse d'impact économique futur.

III - Plan de financement prévisionnel

Cette étude, qui se déroulera sur le second semestre 2019, s'inscrit dans le cadre du contrat métropolitain conclu entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Budget prévisionnel étude pôles entrepreneuriaux phase 2			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
étude	100 000	Métropole de Lyon	50 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
Total	100 000	Total	100 000

Il est ainsi proposé au Conseil de la Métropole une individualisation totale d'autorisation de programme d'un montant de 100 000 € en dépenses et 50 000 € en recettes dans le cadre du contrat métropolitain conclu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole, pour permettre la réalisation de l'étude pour le déploiement de la seconde phase du développement des pôles entrepreneuriaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études de la seconde phase du déploiement des pôles entrepreneuriaux.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant de 100 000 € en dépenses et 50 000 € en recettes sur l'opération n° 0P01O7285 à la charge du budget principal, en 2019.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 50 000 € dans le cadre du contrat métropolitain,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.